



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°37-2023-06018

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

37-2023-06-12-00001 - Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis - DDETS 37 (1 page)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

37-2023-06-12-00001

Décision portant affectation des agents de
contrôle dans les unités de contrôle et gestion
des intérimis - DDETS 37

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire,

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarités du Centre-Val de Loire du 1er juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département d'Indre-et-Loire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'intérim de la section 17 est organisé, pendant la durée de l'absence de Mme Sandrine PETIT et au plus tard jusqu'au 15 septembre 2023, selon les modalités ci-après :

Communes		Agent de contrôle
Saint Genouph Berthenay Villandray Druye Vallères Savonnières	Azay-le-Rideau La Chapelle aux Naux Lignièrès de Touraine Cheillé Bréhémont Rivarennes Saint-Benoît la Forêt Rigny-Ussé	Jean-Noël REYES
Artannes sur Indre Pont de Ruan Montbazon Veigné Sorigny	Thilouze Villaines-les-Rochers Villeperdue	Audrey FARRÉ
La Riche Ballan-Miré Monts		Gaëlle LE BARS

ARTICLE 2 : La présente décision prend effet dès sa publication uniquement pour la section 17. En cas d'empêchement d'un des agents de contrôle compétents, leur remplacement est assuré selon l'ordre prévu pour la section 17 dans la décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim du 12 avril 2023.

ARTICLE 3 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire par intérim sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture d'Indre-et-Loire..

Fait à Orléans, le 12 juin 2023

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire
Anouk LAVAURE